

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

FACTURE n°: J7080537 du: 31/05/18

RENAULT RETAIL GROUP LYON EST

Driv Hnit

Montant Not

52 AVENUE DE BOHLEN

69518 VAULX EN VELIN

FRANCE

Acheteur: MME MARIE CHRISTINE GOMES

marie-christine.gomes@renault.com

Affaire n°: K016100 Commande WEB:
Commande: JB055588 Payeur: C86902

Compte client : C86902 Référence :

Référence	1	Désignation			Qté	Prix Unit. Net	Montant Net H.T.	Code TVA
A5.XP1132XY	BUREAU VENDE CENTRALE	UR SIMPLE DROIT AVE	C COMPA	RTIMENT UNITE	8.00	589.00	4 712.00 €	C220
A5.XP1133XY	BUREAU VENDE CIRCULAIRE	UR VERSION DROIT AVE	EC 6 CLOIS	SONS + TAPIS	1.00	2 948.00	2 948.00 €	C220
A5.ECO.TAXE	ECO TAXE				1.00	100.24	100.24 €	C220
A5.XP1132X	BUREAU VENDEUR SIMPLE GAUCHE AVEC COMPARTIMENT UNITE CENTRALE					589.00	589.00 €	C220
A5.XP1729XD	MEUBLE ACCUEIL JOUE DROITE 2 POSTES					1 219.00	1 219.00 €	C220
VOR.CORO_5D	TAPIS MOQUETTE ELARA DIAMETRE 3.20 CIRCULAIRE				1.00	405.00	405.00 €	C220
AIR.ED_P3ST	PACK ESPACE DETENTE - 3 SIEGES + 1 TABLE BASSE			1.00	1 330.00	1 330.00 €	C220	
A5.ZINSTALLAT	FORFAIT INSTALLATION MOBILIER				1.00	871.90	871.90 €	C220
CONDITIONS DE 06_VIREMENT Le	REGLEMENT : 31/07/18	Base HT € Code 12 175.14 € C220	Taux 20%	Montant TVA € 2 435.03 €			12 175.14 2 435.03	_

CONDITIONS DE REGLEMENT : 06_VIREMENT Le 31/07/18		Base HT € Code 12 175.14 € C220	Taux 20%	Montant TVA € 2 435.03 €	TOTAL HT € TOTAL TVA €	12 175.14 € 2 435.03 €	
					TOTAL TTC €	14 610.17 €	
.					Acompte	0.00 €	
Montant	14 610.17 €	TVA ACQUITTEE SUR L					
		Une indemnité de 40 € sera en application des articles L4	14 610.17 €				

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au delà de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

RIB A UTILISER: LCL FR27 3000 2023 7700 0006 0427 Q78 / BIC CRLYFRPP

page 1